

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 24 juin 2025

N° 2025\_42

**PROJET DE  
REQUALIFICATION ;  
SECURISATION,  
AMENAGEMENT DE  
LIAISONS DOUCES ET  
VOLET PAYSAGER -  
RUE DU MOULIN ET  
DEMANDE DE FONDS  
DE SOLIDARITE.**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents :** Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Paul VOUHÉ, Guillaume PORCHET, Sophia AUGER, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Fabienne THORRÉE, Thierry BOISSINOT.

**Excusés avec pouvoirs :** Christian PINEAU donne pouvoir à Annie GUILBERT, Isabelle PIDOUX donne pouvoir à Lucy MOREAU

**Excusée sans pouvoir :** Patrick MOULINEAU, Thomas BEVILLE, Sandra SAUVAGE, Céline PAILLAT, Marine SACRÉ

**Secrétaire de séance :** Olivier TRAVEL.

Conseillers en exercice : .....19  
Présents : .....12  
Excusés : .....07  
Pouvoirs : .....02  
Votants : ..... 14

Date de convocation : 18 juin 2025

Date d'affichage : 25 juin 2025

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
079-217903517-20250624-2025\_42-DE  
Date de réception préfecture : 25/06/2025

---

## N° 42 : PROJET DE REQUALIFICATION, SECURISATION, AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES ET VOLET PAYSAGER - RUE DU MOULIN ET DEMANDE DE FONDS DE SOLIDARITE.

---

M. BOISSINOT expose au Conseil Municipal que l'entrée dans le bourg à venir par la rue du moulin est dangereuse.

Il explique que la commission voirie a travaillé sur le dossier pour définir les axes prioritaires d'amélioration, puis un cabinet d'études a été sélectionné pour proposer des travaux de mise en œuvre conformément aux directives.

Ils nous ont fourni des plans ainsi qu'un programme de travaux d'un montant estimatif de 250 000 € HT.

Le coût de cette mission est de 10 900 € HT.

Nous avons également fait des relevés topographiques pour un montant de 1833.50 € HT.

Dans sa délibération n° 2025\_07, le conseil municipal a validé le projet, et autorise le maire à déposer un dossier de DETR-DSIL auprès de l'Etat.

Il propose également de déposer un dossier auprès du Département, au titre du fonds de solidarité afin de financer cet investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte de déposer le dossier de subvention auprès du Département au titre du fonds de solidarité départementale pour les communes d'un montant de 64 508 €
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

  
Olivier TRAVEL

Le maire,

  
Lucy MOREAU



Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)